

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : Date d'affichage de la convocation :	20 novembre 2015	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 40 Votants : 47
	20 novembre 2015	

Séance du 27 novembre 2015

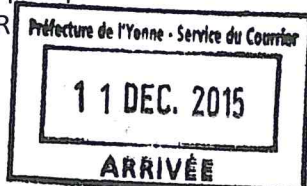
Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept novembre deux mille quinze à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Jean PARMENTIER (a quitté la séance à 20 h 45), M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Eddy POGER, M. Claude FRANCHIS, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC (est arrivé à 19 h 15), M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER,

ETAIENT ABSENTS

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, procuration à M. Serge BLOUET
M. Bernard MORAIN, procuration à Mme Catherine DECUYPER
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Yann CHANDIVERT
M. Mohammed BELKAID, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Benoit HERR, procuration à M. Richard ZEIGER
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Catherine PICHON, suppléée par M. Eddy POGER
M. Pierre MATHEY, suppléé par M. Claude FRANCHIS
Mme Ludivine DUFOUR
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Laure FARO.



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Avenant de prolongation pour le marché « quai de transfert et transport des déchets ménagers et assimilés »

Objet : Avenant de prolongation pour le marché « quai de transfert et transport des déchets ménagers et assimilés »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 20 du Code des Marchés Publics autorisant les avenants,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2012 autorisant le lancement de ce marché,

Considérant que dans l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes du Jovinien a passé un appel d'offres ouvert en 2012 pour la mise à disposition d'un quai de transfert et le transport des déchets ménagers et assimilés (marché n°AO2012/04)

Considérant que ce marché est divisé en deux lots :

- Lot 1 Mise à disposition d'un quai de transfert.
- Lot 2 Transport des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que le prestataire est le même pour les deux lots, il s'agit de la société **SHAMROCK ENVIRONNEMENT**.

Considérant que le marché a été notifié le 3 janvier 2012 pour une durée de 3 ans, aux conditions économiques suivantes : le taux de TVA était à l'époque de 5.5 %

	Montant annuel	Montant sur 3 ans
Lot 1	93 980 € HT	281 940 € HT
Lot 2	46 589.40 € HT	139 768.20 € HT

Considérant que ce marché arrive à terme le 1^{er} janvier 2016,

Considérant l'obligation d'assurer la continuité du service public et de respecter la réglementation relative aux marchés publics, une prolongation de 6 mois de ce marché est nécessaire, soit jusqu'au 3 juillet 2016,

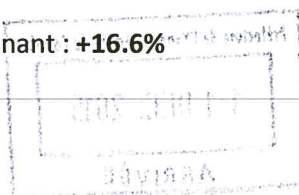
Considérant que le taux de TVA est passé de 5.5 % à 10 %, les montants HT sont :

Lot 1 :

- Montant HT : 46 990 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **+16.6 %**

Lot 2 :

- Montant HT : 23 294.7 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **+16.6%**



Considérant les nouveaux montants de ce marché public :

LOTS	Montant annuel	Montant sur 3 ans	Montant sur 3 ans et ½
Lot 1	93 980,00 € HT	281 940,00 € HT	328 930,00 € HT
Lot 2	46 589,40 € HT	139 768.20 € HT	163 062.90 € HT

Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 25 novembre 2015,

Vu le bureau communautaire et le conseil des maires en date du 16 novembre 2015,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la prolongation de 6 mois de ce marché, jusqu'au 3 juillet 2016 par la signature d'un avenant,

- **dit** que les crédits sont bien inscrits au Budget annexe « Ordures Ménagères », 2016

- **autorise** le président ou son représentant à signer toutes pièces administratives relatives à cet avenant.

Pour copie conforme,
Le Président,
★ Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :

